



Edito

Danger pour la Recherche Publique

Le 8 juin dernier, la presse a annoncé l'intention du gouvernement de geler une partie importante des crédits de la recherche de l'exercice en cours.

Il s'agit de l'annonce d'un gel de 8% des crédits hors salaires, 400 MF sur dépenses ordinaires et crédits de paiement et 500 MF sur les autorisations de programme. Ce sont donc les programmes en cours et à venir qui seraient hypothéqués.

Déjà, les crédits 94 sont notoirement insuffisants. Nombre de laboratoires ont épuisé leurs ressources dès juin. De plus en plus de fournisseurs attendent d'être réglés. Ce gel de 8% en moyenne signifierait beaucoup plus au niveau des laboratoires et équipes dans la mesure où des engagements, par exemple des coopérations internationales, ne peuvent pas être remis en cause en cours d'année. C'est donc une situation catastrophique qui s'installerait si la levée de ce gel n'était pas obtenue.

La situation est d'autant plus grave que, fin avril, M. Balladur a publié sa "lettre de cadrage" préparant le budget 95 qui impose : - le gel de 1,5% des emplois des administrations et établissements publics, - l'interdiction de satisfaire les demandes catégorielles, - moins 8% sur les crédits de fonctionnement, - moins 15% sur les crédits d'intervention,...

Elle est encore plus inquiétante quand on regarde le budget initial de 1994 : celui de 93, à peine augmenté de 1,2% en francs courants, avec des autorisations de programme en baisse sensible de 4,75%.

A la veille du débat parlementaire prévu le 21 juin, cette annonce donne tout son sens à l'opération "consultation nationale" de M. Fillon. Le SNTRS-CGT l'avait caractérisé d'"auto-consultation" et avait refusé, en tant qu'organisation, d'y participer.

Edito suite

Aujourd'hui, la recherche publique est véritablement en danger, elle ne pourra pas supporter indéfiniment les gels de postes et les diminutions de crédits qui font une véritable politique, loin des effets de manche sur "l'enfant chéri de la République".

Cette politique vise à contraindre les laboratoires publics à être tributaires des contrats avec les entreprises, avec Bruxelles, avec les conseils régionaux. Ces pourvoyeurs de contrats ne s'inscrivent pas dans les programmes de recherche retenus par les instances scientifiques, mais imposent leurs thèmes immédiatement "rentables" ou résultant de choix exclusivement politiques, mettant ainsi en cause la pluridisciplinarité des recherches de l'organisme.

En diminuant les ressources des EPST, le gouvernement veut changer le mode d'attribution des crédits pour favoriser les financements sur objectifs finalisés et définis au niveau ministériel. La contractualisation des EPST trouve là une concrétisation spectaculaire : des experts nommés définissent la politique scientifique et attribuent les crédits sur contrat en lieu et place des instances scientifiques.

Le SNTRS-CGT appelle avec 11 autres syndicats à un rassemblement et à **une manifestation en direction de l'Assemblée Nationale le 21 juin**. Il met au centre de cette action l'exigence de l'abandon immédiat du gel de crédits annoncé, le déblocage des postes gelés, la création massive de postes pour pouvoir répondre au plan de charge des laboratoires et équipes ainsi que pour offrir un poste statutaire à tous les CES, CDD, post-doc et hors-statuts.

Deux motions ont été proposées par Marc DECASTER au nom du SNTRS-CGT au C.A. du CAES des 8 et 9 juin 1994.

SUBVENTION ADMINISTRATIVE

La subvention administrative et l'enveloppe "chèques-vacances" doivent être versées au C.A.É.S. dans le premier trimestre de l'année en cours afin de permettre leur reversement aux ayants-droits.

Pour 1994, nous demandons au CNRS le versement immédiat de ces subventions.

Votée par : 26 POUR - 1 ABSTENTION

SUBVENTION C.A.E.S.

Le CAES reçoit une subvention du CNRS, conformément à la convention CAES/CNRS pour l'action sociale en faveur des personnels, gérée par les représentants élus du personnel.

Cette gestion se fait en toute indépendance et les contrôles de l'utilisation de la subvention se font à *à posteriori*, conformément à la loi. Le C.A. du CAES rejette toute remise en cause de ce principe.
Votée à l'UNANIMITE.

ELECTIONS DU CA DU CAES

votez

faites

voter

pour

la liste

présentée par le

SNTRS

CGT

PAGES 1-2 **EDITO** -----

Danger pour la Recherche Publique

21 JUIN journée nationale d'action, jour du débat parlementaire, à l'appel des organisations de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur CGT, FSU, SNCS, UNEF et UNEF-ID

Elections du CA du CAES du CNRS : VOTER pour la liste du SNTRS-CGT

PAGES 4-5 -----

Le schéma de modernisation et de déconcentration du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- Déconcentrer pour mieux centraliser.
- Une autonomie corsetée.
- Une arme redoutable : la globalisation des dotations.
- L'imposition des critères de rentabilité.

PAGES 6-7-8 -----

Contractualisation des EPST : les choses se précisent.

PAGE 9 -----

Le projet de loi "Pasqua" et la Recherche.
- L'emploi au coeur des "restructurations".

PAGE 10 -----

Nouvelle politique sur le détachement.

PAGE 11 -----

LIVRE BLANC EMPLOI : Premières réflexions du groupe de travail.

PAGES 12-13 -----

Validation des années de non titulaires pour la retraite : non content de pratiquer le racket, le gouvernement voudrait saler la note *Signez la pétition.*

PAGES 14-15-16 -----

Projet de loi sur l'organisation de la Sécurité Sociale : "un formidable recul de civilisation". *Signez la pétition.*

MANIFESTATION dans les Régions le 22 Juin.

PAGES 17 à 20 -----

La documentation "en questions" : évaluation des bases de données en SHS.
Réflexion de la section INIST Nancy : CREDO IN UNUM PATOU

PAGES 21 à 24 **Tribune libre** -----

Jean DESON, Jussieu - JP LACHARME, Vieille-Charité Marseille - Philippe BOUYRIES, IAS Orsay.

PAGE 25 -----

Non aux menaces d'expulsion contre les élèves, étudiants et maîtres auxiliaires étrangers.

PAGES 26-27 -----

Paix : Loi de programmation militaire : où en est-on ?

PAGES 14-15-16 -----

A vos cotisations... quel temps consacrons-nous au SNTRS-CGT... et à ses moyens ?

LE SCHEMA DE MODERNISATION ET DE DÉCONCENTRATION DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Un "Comité de Pilotage" composé de responsables du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de présidents d'Université et de l'administrateur général du CEA., a été chargé de faire des propositions de déconcentration des Universités et de la Recherche.

Six groupes de travail ont remis leurs conclusions sur les thèmes suivants : gestion des personnels ATOS, gestion des emplois et des postes et système informatique correspondant, constructions universitaires, assouplissements de la réglementation applicable aux établissements sous contrôle du Ministère, modalités d'évaluation et système d'information sur les formations, compétence des différents intervenants dans le domaine de la vie sociale des étudiants¹.

Parmi les objectifs, il s'agit d'"aider les établissements dans la mise en place d'une politique de ressources humaines, d'accueil et de suivi des étudiants, de gestion du patrimoine public"... L'administration du Ministère "doit être forte d'une capacité de contrôle, de réflexion et d'études."

Les auteurs proposent à cette fin que les missions des organismes de recherche et d'enseignement supérieur s'exercent "dans le cadre d'un contrat signé avec l'Etat" ... ce qui permettrait "de recentrer le dialogue avec l'Etat sur la définition de leurs objectifs stratégiques." Les organismes et établissements devraient être pleinement responsables, mieux en prise avec les "acteurs" locaux. Les moyens devraient être adaptés à ces objectifs, en particulier le recrutement des cadres (catégorie A de la fonction publique), la "**globalisation**" des dotations et la déconcentration de l'un et de l'autre.

Déconcentrer pour mieux centraliser

La contractualisation est la solution que le gouvernement a trouvé au problème qu'il se pose : comment piloter plus étroitement les organismes et les Universités tout en s'assurant à la fois de leur mise à la disposition des entreprises et des régions et de leur conformité avec la politique européenne (à l'élaboration de laquelle contribuent nos gouvernements). Sous prétexte de déconcentrer la gestion, il s'agit en fait de rendre chaque établissement et chaque organisme pleinement responsable de la mise en oeuvre dans le cadre des orientations définies par le gouvernement. Il s'agit aussi pour l'Etat de mettre au point des instruments de contrôle et d'évaluation davantage contraignantes pour ses contractants.

¹ Le rapport complet est à votre disposition au syndicat national ou auprès des secrétaires régionaux.

Quelles sont les propositions retenues pour les organismes de recherche par exemple?

Une autonomie corsetée

Les organismes de recherche jouissent d'une autonomie plus grande que les Universités. Il est donc prévu de les **contractualiser avec l'Etat**, ce "qui les conduira à élaborer une stratégie, sur le fondement d'orientations définies par le Ministre, ainsi que les perspectives d'évolution à moyen terme". Le schéma propose une véritable mise au pas.

Les organismes signeront avec l'Etat des contrats d'une durée de quatre ans fixant les objectifs de chaque organisme et prévoyant les moyens alloués en personnel et en dotation. Cela ne veut pas dire que l'Etat s'engage à maintenir ou augmenter les moyens des organismes, loin de là. Le plus important est que l'Etat se dote d'outils de suivi afin de contrôler les "écarts par rapport aux objectifs initiaux" et y "remédier" le cas échéant. Les restrictions budgétaires sont-elles prévues? Bien sûr puisque le contrat est "conçu pour être adaptable en fonction des changements de l'environnement".

Le contrat prévoit une "**hiérarchie**" entre les différents objectifs, ainsi que des scénarios d'évolution des moyens (emploi, financement, organisation) ménageant des alternatives et des choix gradués. Il s'agit d'établir des priorités concurrentielles, par exemple l'emploi contre les crédits de fonctionnement La contractualisation de l'INSERM, présentée dans ce numéro du BRS, fournit un exemple d'une telle possibilité.

Les organismes devront préciser les échéances, leurs partenaires, l'évolution des emplois, la structure du financement pour la période.

"Chaque élément du contrat doit, ..., pouvoir faire l'objet d'une mesure de son état d'avancement". Le tout est donc très contrôlé et il ne s'agira pas de céder à l'action des personnels par exemple. Le contrat deviendra bien "**un élément de pilotage stratégique**", ce n'est pas nous qui le disons !

Une arme redoutable : la globalisation des dotations

La globalisation des crédits via les contrats (qui devront représenter 10% du financement par subvention) concerne non seulement les moyens, mais aussi explicitement les crédits de personnels. Les coûts de personnels pourraient bien être purement et simplement transférés aux organismes de recherche

et aux établissements du supérieur, mais la maîtrise par l'Etat de l'évolution de la masse salariale ne serait alors plus garantie. La préférence va donc à l'attribution d'une masse indiciaire, qu'il s'agira de ne pas dépasser. Aux établissements et organismes d'opérer les arbitrages internes (par exemple choisir des mesures de promotion au détriment du recrutement, les CES contre l'embauche d'AGT etc...).

Le texte est clair sur ce point : il est possible "*aux établissements et au ministère de raisonner en masse indiciaire constante pour donner plus de souplesse aux demandes d'évolution des emplois, en utilisant la vacance de postes pour procéder à leur transformation éventuelle.*" Il est donc prévu de mettre fin à une nomenclature trop détaillée afin que les établissements puissent opérer des choix.

La globalisation répond à plusieurs objectifs :

- faire éclater les normes de gestion de la fonction publique et faire voler en éclats son unicité.
- diminuer le nombre de fonctionnaires. En filigrane est donné le feu vert à l'extension de l'emploi non statutaire et précaire et à la concurrence emplois/fonctionnement/équipements.

Simplifier les procédures administratives et budgétaires est certes souhaitable. Se saisir de ce besoin pour imposer aux organismes un "dégraissage" et une précarisation est inadmissible.

Le groupe de travail émet un certain nombre de propositions précises en ce sens. Les emplois devraient être répartis par fonction (recherche, technique, administrative) afin de les mettre directement en concurrence : ou l'emploi chercheur, ou l'emploi administratif, ou l'emploi technique, ou l'augmentation des crédits par chercheur.

Le rapport, en évoquant le problème de "*l'assurance chômage*", prévoit bien qu'il y aura des chômeurs issus de la fonction publique.

L'imposition des critères de rentabilité

Les organismes sont priés "d'accroître leurs ressources propres", en clair de rentabiliser tout ce qu'ils peuvent, brevets, prestations de service, transferts de technologie, en les monnayant. Les personnels seraient, comme dans le privé "intéressés" aux produits de l'exploitation commerciale. Cela économisera sans doute des primes pour l'Etat et surtout, marquerait, si c'était appliqué, la fin de la notion de service public. La participation des organismes au capital de leur filiale pourrait passer en-dessous du seuil de 20% de règle jusqu'à présent et pourront placer leurs fonds dans les banques.

Les laboratoires sont également incités à développer leurs ressources propres par ces moyens, auxquels il convient d'ajouter les moyens issus des contrats. Cependant les laboratoires qui pensent que les contrats sont un moyen de leur liberté se leurrent. Le rapport prévoit en effet d'accroître leur contrôle par l'Etat.

L'ensemble de ces textes annonce une vaste offensive contre l'emploi, contre le statut, contre le service public. Ils visent à flexibiliser la recherche, à l'assujettir aux besoins définis par les instances gouvernementales, à limiter la marge d'autonomie des organismes et à précariser leur personnel.

Cette politique met l'avenir de la recherche publique en danger. Elle est socialement et économiquement pernicieuse.

Les personnels ont leur mot à dire. Les informer des conséquences de cette politique, les mobiliser contre ses effets néfastes à très court terme est indispensable.

Il est urgent que nous intervenions avec les personnels pour avancer des solutions qui répondent à leurs besoins comme à ceux de notre société.

G. Devilliers et A. Kieffer

Le SNTRS-CGT avec les syndicats CGT de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, la FSU, Le SNCS, l'UNEF et l'UNEF-ID appellent à une journée nationale d'action le jour du débat parlementaire sur le rapport Fillon :

Mardi 21 Juin.

de 13 h à 15 h

Un rassemblement est prévu pour la Région Parisienne à la Maison de la Chimie, 28, rue St Dominique, S 251, 2ème étage Paris 7ème.

à 15 h

Une manifestation se dirigera vers l'Assemblée Nationale.

Contractualisation des EPST : les choses se précisent

Dans notre tract "Gel des postes, projet de budget 95, contractualisation", nous indiquions que la contractualisation était un moyen décisif d'imposer aux organismes de recherche les "priorités stratégiques", c'est à dire leur mise au service de la compétitivité des entreprises; comme moyen aussi, sous couvert d'une plus grande autonomie de gestion, de mettre les EPST devant les choix suivants : abandonner certaines recherches pour maintenir les autres, revaloriser les carrières des personnels, ou bien recruter des jeunes sur emplois précaires sous payés, ou bien supprimer des emplois et utiliser les crédits ainsi rendus disponibles pour acheter du matériel ou financer le fonctionnement. Déplacer la frontière entre crédits "personnels" et "hors personnels", c'est la globalisation qui permettrait de genre de manipulations, étrangères jusqu'ici à la fonction Publique, "au détriment de la masse salariale" comme l'écrit Fillon lui-même. L'objectif est de supprimer des postes, en particulier pour remplacer les agents de catégorie C par des CES et pour livrer des services entiers à la sous-traitance.

La mobilisation des personnels de l'INRA - parmi les EPST devant être contractualisés cette année - a mis la direction en difficulté : a disparu de ses derniers textes le "déplacement de la frontière entre crédits "personnels" et "hors personnels". Par contre, à l'INSERM, une note du directeur général, datée du 19 mai, enjoint les directeurs d'unité de répondre à un questionnaire avant le 15 juin (voir copie pages 7 et 8).

De quoi s'agit-il ? D'obliger les unités à faire des choix, d'établir des "priorités relatives" entre différents types de financements de moyens, pour exécuter les programmes définis par les grandes orientations stratégiques de l'INSERM. Concrètement, ce questionnaire demande une étude comparative des besoins financiers et en personnels selon les 5 postes suivants :

- les postes statutaires d'ITA,
- les postes d'accueil de chercheurs étrangers,
- les crédits de vacation,
- les dotations pour fonctionnement, missions, achat de matériel,
- les dotations d'investissement.

On notera que les dépenses en chercheurs statutaires ne font pas partie de ces choix : la tendance, déjà dénoncée par le SNTRS, de séparer l'emploi ITA de l'emploi chercheur se confirme.

La note apporte une précision intéressante : "Vos réponses n'ont aucun rapport avec l'instruction budgétaire de 1995 ... : les transferts entre crédits de personnel et crédits de fonctionnement ou d'investissement ne sont normalement pas autorisés au sein de la subvention accordée à l'organisme, et la répartition des crédits de personnel est elle-même préétablie en application d'un plafond d'emplois répartis par corps et classes... Mais les conclusions qui se dégageront seront précieuses..."

Arrêtons nous sur ce point : il définit précisément ce qu'est la Fonction publique et son mode de gestion des emplois qui interdit le mélange entre personnels et fonctionnement-investissement. Cette interdiction est à la base de la garantie de l'emploi statutaire. C'est bien le cadre juridique actuel que la contractualisation veut faire exploser.

Le tableau à remplir comprend 2 zones horizontales :

- 1. les dépenses de personnel avec le détail du nombre d'agents ITA par corps, le coût des titulaires, des postes d'accueils et des vacances,
- 2. les autres dépenses : dotation de base et investissement.

Les colonnes sont éloquentes :

- 1. les chiffres 1994, puis à remplir pour chaque ligne :
- 2. hypothèse n°1 : "reconduction minimale" c'est à dire moins 10% !
- 3. hypothèse n°2 : maintien 1995=1994
- 4. hypothèse n°3 : plus 5%
- 5. hypothèse n°4 : "libre mais réaliste".

Nous ne nous sommes pas trompés, il y a trois ans, en soupçonnant l'apparition des budgets consolidés de préparer quelque chose.

A notre dernier congrès, nous avons bien analysé ce que signifiait la contractualisation, comme prolongement du schéma stratégique, comme prolongement de la remise en cause du statut.

L'INSERM nous donne aujourd'hui une explication claire et publique de ce qu'est concrètement la contractualisation. C'est la tâche de tout le syndicat -et pas seulement de la section nationale INSERM - d'éclairer les personnels, avec nos orientations de congrès, en particulier la revendication de retrait de la contractualisation. Il est évident que la note que nous venons d'analyser ne peut que susciter l'hostilité générale dans les unités. Comme pour toutes ces "contre-réformes", les carottes ne sont pas cuites, rappelons-nous l'échec cuisant du gouvernement avec le CIP.

Philippe BOUYRIES

*Ci-contre
la note adressée
dans les Unités INSERM*

Paris le 19 MAI 1995

Le Directeur Général
CAB/DG n° 206
DEFR/FS/MCC/94.100

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'unités et services communs

Objet : Étude comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherches de l'INSERM.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a indiqué, lors du débat national de synthèse sur les grands objectifs de la recherche française, son intention de développer la contractualisation entre l'État et les acteurs impliqués dans l'effort national de recherche. L'élaboration des futurs contrats quadriennaux entre les organismes publics de recherche et leurs ministères de tutelle implique une réflexion prospective à moyen terme portant à la fois sur la stratégie scientifique de ces organismes, sur leur place dans le dispositif français de recherche et sur l'optimisation de l'organisation de leurs moyens financiers et en personnel, prenant en compte l'évolution des besoins des laboratoires.

La réflexion de l'INSERM sur sa stratégie, sa spécificité et ses complémentarités par rapport aux autres acteurs de la recherche publique dans le champ des sciences de la vie et de la santé est déjà largement engagée, vous le savez, dans le cadre du renouvellement des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut et de la création de nouvelles intercommissions. L'adaptation de ses modes d'organisation est également entreprise et l'année 1994 sera, à cet égard, marquée par la mise en place d'un premier ensemble d'Instituts Fédératifs de Recherche et par une redéfinition des modes de soutien contractuel externe. L'étude prospective des moyens découlera de ces grandes orientations, mais devra également se fonder sur les besoins exprimés par les laboratoires de l'Institut, et en particulier sur la priorité relative qu'ils attachent aux différents types de financements que celui-ci peut mettre à leur disposition.

La présente étude est destinée à recueillir vos avis sur cette question et à en effectuer la synthèse au niveau de l'Établissement. Il m'apparaît utile d'en préciser d'emblée le champ, c'est à dire les différentes catégories de moyens analysés, et la portée.

• les moyens dont l'évolution prospective est étudiée sont ceux dont la répartition relève directement de la responsabilité de la direction générale de l'INSERM. L'enquête exclut donc les personnels et les fonds d'origine externe, et les moyens INSERM en personnel dont votre unité bénéficie à l'issue d'une procédure nationale d'évaluation comparative ; tel est le cas des chercheurs statutaires affectés dans votre laboratoire et des postes d'accueil en recherche clinique. Elle porte sur :

- les postes statutaires INSERM d'ingénieurs, techniciens et agents administratifs ;
- les postes de chercheurs temporairement mis à disposition des unités pour l'accueil de scientifiques étrangers ;
- les crédits de vacation ;
- les dotations de base destinées au fonctionnement, aux missions et aux achats de matériel ;
- les dotations d'investissement : crédits exceptionnels d'équipement accordés en complément des dotations de base, équipements mi-lourds et opérations d'aménagement immobilier.

Les demandes que vous me transmettez chaque année en septembre permettent de connaître la manière précise vos besoins sur chacun de ces chapitres ; mais, établies séparément, elles interdisent toute appréciation comparative de l'urgence relative que vous leur accordez et sont limitées par le cadre annuel de la procédure budgétaire. D'où la nécessité d'une analyse plus globale permettant de telles évaluations comparatives à moyen terme des besoins des laboratoires.

- Vos réponses n'ont aucun rapport avec l'instruction budgétaire de l'année 1995 pour votre unité et ne seront pas prises en compte à ce titre: les transferts entre crédits de personnel et crédits de fonctionnement ou d'investissement ne sont normalement pas autorisés au sein de la subvention accordée à l'organisme, et la répartition des crédits de personnel est elle même préétablie en application d'un plafond d'emplois répartis par corps et par classes ; c'est dans ce cadre défini que s'effectue l'instruction de vos demandes de moyens. Mais les conclusions qui se dégageront de la synthèse qui pourra en être faite au niveau de l'Établissement seront précieuses en tant qu'indications de tendance susceptibles de conforter l'Institut lors des négociations contractuelles qui seront prochainement engagées avec ses tutelles. Il est bien évident que la validité de telles conclusions est directement fonction de la qualité et de l'exhaustivité des réponses. **J'attacherai donc du prix à ce que l'annexe jointe me soit retournée dès que possible, complétée et commentée.**

Le tableau qui vous est proposé en annexe 1 rappelle le montant des dotations affectées en 1994 à votre formation de recherche, au titre :

- des salaires des personnels statutaires ITA INSERM,
- des salaires des chercheurs sur postes verts le cas échéant,
- des dotations de base annuelles.

Il comprend également un crédit d'investissement correspondant au montant annuel moyen des crédits accordés à votre formation en équipement exceptionnel, équipement mi-lourd et aménagement immobilier au cours des quatre dernières années, ou, pour les unités de création récente, depuis leur création.

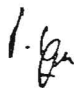
Il convient également de préciser que l'effectif ITA pris en compte est celui qui figure au dernier profil de votre formation, corrigé des recrutements effectués en fin d'année 1993, et susceptible d'être complété par vos soins si des mutations décidées récemment en modifient la composition.

Quatre hypothèses de variation sur les prochaines années du montant total de ces dotations sont indiquées. Les trois premières se situent autour d'une tendance moyenne de maintien des moyens, conforme à l'évolution des dépenses publiques fixée par la loi d'orientation quinquennale du 24 janvier 1994 relative à la maîtrise des finances publiques. La première hypothèse, dite de reconduction minimale, correspond au maintien à niveau des crédits de personnel et à la reconduction à hauteur de 90% de la dotation de base de l'unité. Le montant total à répartir dans la seconde hypothèse est égal à la somme des dotations de 1994. La troisième hypothèse prévoit une croissance de 5% de ces dotations. La quatrième est libre, mais doit rester réaliste. (1).

Vous indiquerez dans chacune de ces hypothèses, la répartition du montant total indiqué entre les cinq catégories de moyens définies qui vous paraît la mieux adaptée aux besoins de l'unité. Je serai attentif non seulement aux choix chiffrés exprimés dans la fiche de synthèse jointe, mais également aux commentaires qui l'accompagneront.

Pour faciliter le calcul de ces perspectives d'évolution, un fiche annexe précise le montant des salaires et charges par catégorie de personnel concerné. Vous pouvez, pour toute précision complémentaire que vous jugeriez nécessaire, vous adresser au département de l'évaluation et du financement de la recherche (Madame SEVIN), au service du financement de la recherche (Madame CHARTIER) ou au bureau du budget et de l'équipement (Madame de NOBILLI).

Je vous prie de bien vouloir adresser votre réponse avant le 15 juin 1994 au bureau du budget et de l'équipement après avoir consulté, selon les modalités habituelles d'établissement de vos demandes de moyens, votre conseil d'unité.


Philippe LAZAR

P.J. : Annexe 1 - Fiche annexe.

(1) A titre d'exemple, la variation annuelle moyenne en francs courants constatée au cours de la période 1987-1992 a été de + 2,7% pour le PIB, de 5,7% pour la recherche publique civile et de +6,5% pour l'INSERM.

Exemple Concer d'une Unité

ETUDE COMPARATIVE PLURIANNUELLE DES BESOINS FINANCIERS ET EN PERSONNEL DES FORMATIONS DE RECHERCHE INSERM (Tendances d'évolution) (Tous les chiffres sont en KF hors taxes)

Nature des charges	Base 1994	Hypothèse 1 (reconduction minimale)	Hypothèse 2 (maintien)	Hypothèse 3 +5%	Hypothèse 4 (libre mais réaliste 1)
1-Dépenses de personnel (hors chercheurs statutaires et postes d'accueil cliniques) * effectif ITA INSERM (en ETP) (1) dont : IR IE AI TR AJT AGT AAR SAR AJA AGA	2314				
* coût	10,00				
* effectif postes verts	4,00				
* coût	3,00				
* vacances	2,00				
* coût	1,00				
* vacances	14				
2-Autres dépenses	933				
* dotation de base	820				
* investissements	113 (2)				
TOTAL	3247	3052	3247	3409	

(1) Il est rappelé que les évolutions d'effectifs que vous proposez, notamment dans les hypothèses 1 et 2, sont destinées à décrire des tendances générales au niveau de l'ensemble des unités et ne sont pas prises en compte dans les arbitrages de postes par unité.

(2) moyenne sur 4 ans.

ETUDE COMPARATIVE DES BESOINS FINANCIERS ET EN PERSONNEL DES FORMATIONS INSERM FICHE ANNEXE : COÛT SALARIAL PAR CATÉGORIE DE POSTE (traitements + charges)

	Montant (en KF HT)
Poste vert (CRI)	310
Ingénieur de recherche (IR)	360
Ingénieur d'étude (IE)	280
Assistant ingénieur (AI)	220
Technicien (TR)	200
Adjoint technique (AJT)	160
Agent technique (AGT)	140
Attaché d'administration de la recherche (AAR)	250
Secrétaire d'administration de la recherche (SAR)	200
Adjoint d'administration de la recherche (AJA)	170
Agent d'administration de la recherche (AGA)	130

Le projet de loi "Pasqua" et la recherche

La lettre de cadrage du projet de budget 95 envoyée par M. Balladur aux ministres (voir éditorial) les invite à tenir compte du développement des financements de l'Union Européenne et de ceux des collectivités locales.

Il s'agit d'un programme de mesures destinées à "recentrer l'action de l'Etat sur ses missions essentielles" pour réduire le déficit budgétaire afin de respecter les "critères de convergence" du traité de Maastricht.

Le projet de loi "Pasqua" répond à cette conclusion : maintien de la seule Fonction publique d'Etat régalienne (appareil central, armée, police, justice),

liquidation y compris des ministères qui organisent les services publics au profit de structures régionales dans 5 à 8 super régions "de taille européenne".

Ceci préfigurerait l'éclatement du pays en une fédération de régions où les droits et garanties ne seraient plus les mêmes.

Bien entendu, les EPST, le CNRS, l'INSERM sont directement menacés par ce cadrage politique, d'autant plus que les premier et second schéma stratégiques ne faisaient pas mystère de ces orientations-là.

L'emploi au cœur des "restructurations"

Il n'est pas question de limiter l'action syndicale à une série de protestations générales et platoniques contre la politique du gouvernement. Quelques exemples méritent d'être mis en avant pour concrétiser la résistance aux mauvais coups :

Le cas du laboratoire de physique des matériaux de Meudon-Bellevue est révélateur de la politique de la direction générale du CNRS : le conseil scientifique avait voté sa fermeture par 10 pour , 9 contre, 8 abstentions, sans avoir eu connaissance des rapports de deux commissions sur trois (les deux étant favorables au maintien, on s'en doute). Depuis, la direction de SPM a mis en place des entretiens individuels pour inciter les personnels à quitter le laboratoire. Par une lettre comminatoire, M. Kourilsky somme le directeur de cette formation de participer à la réaffectation des agents. Le schéma stratégique qui visait à faire des directeurs d'unité des "managers" trouve là une application achevée : "manager" jusqu'à liquider son propre personnel !

Le personnel n'accepte pas cette restructuration à la hussarde qui viole allègrement les procédures réglementaires.

Le cas du LISH est non moins révélateur de l'application par son directeur de la politique du schéma stratégique avec une brutalité, un mépris du statut et des personnels qui pourrait sembler hors de propos si elle n'était couverte sans réserve par le directeur de SHS et la direction générale. Après des mois de lutte contre les sanctions arbitraires, le personnel affronte à présent un plan de "fermeture-réouverture" qui donnerait à la nouvelle unité une partie des missions antérieures du LISH, mais permettrait de se débarrasser des indésirables

Il y a aussi le cas de SATURNE, laboratoire mixte CNRS-CEA autour d'un gros instrument que le gouvernement a décidé de fermer, contre l'avis des scientifiques. Nous pourrions continuer : à l'évidence, la recherche mise au service de la "compétitivité des entreprises", sa restructuration autour de quelques thèmes choisis par le gouvernement par dessus les instances scientifiques, la diminution du nombre de fonctionnaires, le remise en cause des services publics, c'est la mise en œuvre des directives de Bruxelles. Cette politique ne peut qu'engendrer les plus graves conséquences sur l'emploi.

Notre congrès a décidé de lancer un travail en profondeur sur l'emploi avec le "livre blanc". La CE du 3 juin a discuté de son état d'avancement (voir article plus loin). Avec la pétition nationale "Le CNRS et l'INSERM ne doivent pas participer à l'augmentation du chômage" nous avons des outils utilisables partout qui peuvent servir, en particulier, à la préparation d'AG de personnels faisant l'inventaire des postes nécessaires, y compris exiger les créations de postes pour titulariser les CDD, CES et tous les précaires en place, pour recruter des jeunes administratifs, ouvriers, techniciens, ingénieurs, chercheurs.

La lutte contre le gel des crédits et des postes, contre les fermetures arbitraires de laboratoires, d'équipes, contre la privatisation de services, contre la sous-traitance de fonctions jusque là assurées par des titulaires, pour faire respecter le statut, cette lutte doit être le travail quotidien du syndicat à tous les niveaux, faute de quoi, nous en resterions à des généralités.

Philippe BOUYRIES

L'annonce au Conseil SHS d'une nouvelle politique des détachements, c'est-à-dire de leur affichage sur des labos ou des programmes m'a amenée à essayer de faire un bilan sur les trois dernières années (1992-1994)

- sur l'ensemble du secteur pour voir quelle est la position de la 38 par rapport aux autres sections quant au nombre de détachements ;

- sur la situation des détachements et intégrations d'ITA-chercheurs dans le secteur et la section.

Car il me semble que le projet d'afficher les postes de détachements sur des laboratoires est plus favorable aux ITA-chercheurs qu'aux autres, puisqu'ils sont intégrés au bout de cinq ans au corps des chercheurs. Par ailleurs la question de l'affichage des détachements d'ITA-chercheurs a été soulevée en Conseil SHS par le représentant de la 36.

Le problème reste que cet affichage échappe à toute politique des sections puisqu'elles n'entendent jamais parler de la totalité de la population d'ITA qui en relèvent (environ 140 en 38).

Bilan général des détachements

Depuis 3 ans, d'année en année, d'I. nous dit que les accueils en détachement sont de plus en plus à l'ordre du jour, ce qui se traduit en effet dans les chiffres :

36 dont 10 ita en 1992

41 dont 10 ita en 1993

62 dont 8 ita et 3 intégrations d'enseignants en 1994. Dans ce dernier chiffre j'ai compris les 8 noms d'une liste complémentaire, mais généralement les postes de la liste complémentaire sont pourvus.

Les sections 31, 33, 34, 35, 37 et 39 voient le nombre de détachements augmenter d'année en année :

33 : de 4 à 8

34 : de 1 à 7

35 : de 5 à 11 (elle a eu 25 postes en 3 ans) alors que la 36, la 38 et la 40 ont un nombre constant de détachements par an : 3 ou 4

et que d'autres sections ont un nombre constant mais très élevé : la 32 en a eu 24 en trois ans et 7 intégrations d'ITA.

Détachements des ITA

Dans une note d'avril 92, d'I. nous signalait que la D.G. mettait "en réserve un certain nombre de postes frais pour compenser les intégrations définitives d'ITA". Bien que nous sachions que les sections ne sont pas propriétaires de leurs postes, on ne peut pas dire que la section 38 ait eu le bénéfice de postes frais qu'elle aurait dû avoir puisqu'il y a eu 3 intégrations d'ITA entre 92 et 94.

C'est peut-être une des raisons pour lesquelles la section soutient faiblement les candidatures d'ITA, ce qui a pour conséquence de décourager les ITA à candidater : sur 3 ans et 10 détachements, il n'y a eu 1 seul détachement d'ITA.

Ces détachements pourraient pourtant lui être compensés par des postes supplémentaires, à condition d'argumenter fermement auprès de la D.S., et augmenter le nombre de

chercheurs de la section, même si ce ne sont pas des chercheurs de moins de 30 ans. Par ailleurs, le plan d'action 94-96 (page 14) renouvèle le projet d'intégrer une dizaine d'ITA par an.

En tout cas la politique des autres sections, 36 et 40, qui ont un chiffre constant de détachements, est très différente de la nôtre :

la 36 a eu 12 postes en 3 ans dont 5 pour les ITA (+ 5 intégrations)

la 40 en a eu 11 dont 5 ITA (+ 2 intégrations)

Bien que la section soit défavorable - globalement - à l'affichage, il m'a semblé que ce bilan pouvait l'aider à réfléchir à une éventuelle politique d'affichage des détachements pour les ITA.

Bilan général 92 - 94

31. 13 détachements dont 4 ita (+ 1 intégration ita)

32. 24 détachements dont 3 ita (+ 7 intégrations ita)

33. 17 détachements dont 6 ita

34. 11 détachements dont 1 ita (+ 2 intégrations ita)

35. 25 détachements dont 0 ita (+ 1 intégration ita)

36. 12 détachements dont 5 ita (+ 5 intégrations ita)

37. 6 détachements dont 1 ita

38. 10 détachements dont 1 ita (+ 3 intégrations ita)

39. 14 détachements dont 3 ita

40. 10 détachements dont 5 ita (+ 2 intégrations ita).

Denise GLUCK

LIVRE BLANC POUR L'EMPLOI

Premières réflexions

"Il y a des personnels temporaires qui encadrent nos stagiaires, ce qui est très dommageable au sérieux de la formation".

(Chercheur, St Martin d'Hères)

"S'il y avait des recrutements, on pourrait par exemple, créer des structures permanentes pour l'accueil des étrangers ou l'organisation des congrès".

(ITA, Grenoble)

"Je suis amené à effectuer des travaux pour lesquels je ne suis pas qualifié (usinage, montages mécaniques) et que je risque donc de réaliser en dehors des règles de sécurité qu'observerait un vrai professionnel".

(Chercheur, Grenoble)

"Le départ de deux informaticiens s'est traduit par un désengagement du labo vis-à-vis du service informatique en direction d'utilisateurs extérieurs".

(ITA, Paris)

"Je fais fonction de peintre d'entretien des locaux du CNRS, en tant que CES à mi-temps, depuis un an. J'aimerais obtenir un emploi à temps complet pour une durée indéterminée".

(CES, Strasbourg)

"Il va y avoir une perte considérable de savoir-faire lors des nombreux départs à la retraite dans les années à venir. Même si on remplace les agents, cela met un an à dix huit mois, il ne peut donc pas y avoir de transmission".

(ITA, Vitry)

"L'argent des contrats transite du CNRS par les industriels qui se gardent la part du lion et ne redistribue aux labos de recherche qu'au compte-goutte".

(Section syndicale, Grenoble)

"Le nettoyage, l'impression et la maintenance informatique sont sous traités".

(Section syndicale, INSERM-Montrouge)

Comme l'atteste les extraits précédents, l'objectif du "Livre Blanc" est de rassembler des informations aussi détaillées que possible sur la situation de l'emploi au CNRS et d'appréhender le vécu professionnel des agents.

Nous ne sommes par l'INSEE, il s'agit d'autre chose ! Pour le SNTRS, analyser la situation de l'emploi c'est recenser d'une part, les formes de travail précaire et de sous-traitance, et d'autre part, les déclassements, les surcharges de travail, les départs non remplacés, les dysfonctionnements, etc...

Le questionnaire est un outil indispensable pour cerner cette réalité jamais portée à la connaissance des agents du CNRS.

Déjà près de 80 questionnaires individuels sont rentrés et une quarantaine pour les labos.

Saluons le travail réalisé par la région de Grenoble, largement en tête des retours. Les idées qu'ils contiennent sont intéressantes comme le prouvent les citations ci-dessus, mais leur nombre reste insuffisant, en particulier parce qu'il ne reflète pas la situation de toutes les régions.

Donc, diffusez les questionnaires si vous ne l'avez pas encore fait, rassemblez ceux qui sont dans la nature, envoyez ceux que vous avez sous le coude !

Nous commencerons une exploitation sérieuse de ces questionnaires à la mi-juillet.

Le groupe de travail

**Martine LLANES, Jocelyne LEGER, Anita PRIGENT,
Marie-Noëlle POSTIC, Serge VOLKOFF**

Retournez directement les questionnaires à : **Anita PRIGENT**
IHEAL-CREDAL
28 rue St Guillaume
75007 PARIS

Lui téléphoner au siège du syndicat :

69.07.60.13

Validation

des années de non titulaires pour la retraite :

non content de pratiquer le racket le gouvernement voudrait saler la note

MM. Balladur et consorts après études de leurs conseillers (aidés par ceux du gouvernement précédent) ont enfin trouvé une recette pour renflouer (en partie) le déficit du budget de l'État : augmenter la "dette" pour le "rachat" des années de contractuel pour la validation.

Si, si, ils ont osé envisager, avec cynisme, une telle mesure. Ils arguent, tenez vous bien, du fait qu' "*il n'est pas rare de constater des délais d'instruction (des dossiers) manifestement excessifs pouvant dépasser dix ans, voire plus. Dès lors, il est évident que l'érosion monétaire a pour effet de déprécier sensiblement la dette de l'agent, au détriment du Trésor Public*".

Autrement dit : à un mode de validation inacceptable, s'apparentant au racket, s'ajouterait le fait que plus l'administration tarde à instruire les dossiers et plus cela coûtera aux agents titularisés.

**Et...plus cela rapportera à l'État.
Un "scandale financier" de plus !**

Le projet du gouvernement consiste à baser le calcul de la "dette" sur la valeur du point d'indice au moment de la notification de la "dette" aux agents et non plus sur sa valeur à la date de titularisation.

Entre le 1er janvier 1984 et le 1er janvier 1994 la valeur du point d'indice annuel est passée de 245,53 francs à 309,26, soit une augmentation de 25,95 %

Pour une personne dont la "dette" était de 100 000 francs, cette dernière passerait, si le projet était appliqué, à 125 956 francs. Cela alors que, dans le même temps, le pouvoir d'achat de ce point d'indice baissait de 15 à 20 % selon les corps !

Empêchons ce mauvais coup !

**Ensemble exigeons un nouveau mode de validation,
conduisant à la gratuité de celle-ci !**

Signez, faites signer la pétition.

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****25, rue de chevreuse
91400 ORSAY**TELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

Juin 1994

RETRAITE Pour la gratuité de la validation des années de non-titulaire

Aujourd'hui, de plus en plus d'agents se trouvent en difficulté pour faire valider leurs services de non-titulaires, après titularisation, compte-tenu des sommes exorbitantes qui sont exigées.

Par exemple, certains agents des EPST (Etablissements publics scientifiques et techniques), avec une importante ancienneté, risquent un précompte demain sur pension de 20 % (taux maximum imposé par l'administration). Ceci leur retire autant de moyens financiers pour vivre convenablement leur retraite.

Ce système est inacceptable pour des agents qui ont déjà cotisé pendant toute la durée de leur période de non-titulaires, alors que dans le même temps on demande à leur caisse complémentaire IRCANTEC... le reversement des cotisations déjà investies dans le système de répartition.

Depuis des années nous dénonçons cette situation et avons multiplié les démarches auprès des autorités, sans résultat.

Nous appelons les personnels à réagir en signant massivement cette pétition pour :

- La prise en charge par l'Etat des sommes dues au titre de la validation des services.
- La prise en compte de tous les services de non-titulaires effectués dans la carrière, y compris ceux effectués par les personnels recrutés à mi-temps.

PETITION

NOM Prénom	Labo	Signature

Projet de loi sur l'organisation de la sécu

Pour les modalités pratiques des manifestations qui auront lieu dans les régions, voir les UL et UD

SECURITE SOCIALE
Le rendez-vous du 22 juin

« Un formidable recul de civilisation »

Après avoir lancé une pétition pour la Sécurité sociale, la CGT annonce une journée nationale d'action prévue pour le 22 juin. Louis Viannet, secrétaire général, s'en explique. Propos recueillis par Françoise Amossé

Qu'est-ce qui justifie, dans le projet du gouvernement, une telle mobilisation ? Tout. L'ensemble du projet gouvernemental, soutenu bien sûr par le patronat, constitue de fait un autre système de protection sociale. Il est fondé sur un principe simple : il faut réduire par tous les moyens les dépenses de santé car nos sociétés en crise ne pourraient plus se payer le luxe de consacrer autant d'argent à la protection sociale des êtres humains. En d'autres termes : dans la guerre destructrice que se livrent les multinationales, pour maintenir leurs profits, il faut s'en prendre aux droits de se soi-

gner et de vivre des citoyens. Le nouveau système jette les bases d'une sécurité sociale à multivités, avec des modes de financement désengageant État et patronat pour transférer des coûts supplémentaires sur les particuliers et les familles, livrant ainsi une très large partie de la convention médicale aux compagnies d'assurance. Ainsi chacun se soignera suivant ses ressources... « Que vous soyez riches ou pauvres ». Cette réforme inséparable de celles sur les retraites et sur la famille représente - je le dis solennellement - un formidable recul de civilisation. Il faut tout faire pour que les salariés s'en convainquent.

Pour la suite de l'article voir L'HEBDO de l'ACTUALITE VO N°2597136

Le rejet par les trois Caisses Nationales de son projet de loi a mis le Gouvernement dans l'embarras. Les modifications qu'il vient d'apporter tentent de donner un aspect plus présentable sur la forme, mais disons-le d'emblée, cette nouvelle version n'en modifie pas la portée générale : au contraire, sur certains points importants, elles en aggravent le caractère nocif.

Ainsi, la substitution du terme "branche" à celui de "risque" pour qualifier les principales composantes de la Sécurité Sociale et l'affirmation du principe selon lequel le Régime Général est composé de "quatre branches constitutives d'un seul et même régime" sont aussitôt contredites par le maintien des dispositions relatives à la séparation étanche de ces branches, l'autonomie financière et l'obligation d'équilibre financier de chacune d'elles.

En ce qui concerne la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles, rien n'est modifié sur le fonds : le principe du paritarisme dans sa conception la plus restrictive est maintenu, pire encore, la nouvelle rédaction de l'article 9 (article L 221-4 du code) permet même de priver une organisation syndicale représentative de tout représentant au sein de la Commission AT. En effet, les 5 membres de la dite Commission, véritable conseil d'Administration bis, sont "choisis" par le Conseil d'Administration de la CNAMTS à la majorité, parmi l'ensemble des représentants des salariés. Pour être clair, une coalition autour du Patronat peut parfaitement priver la première organisation du pays de toute représentation sur les questions concernant la prévention et la réparation des AT dans le domaine de la Sécurité Sociale ! Les centaines de milliers de travailleurs qui se reconnaissent dans la CGT pourraient ainsi, du jour au lendemain, être exclus du débat sur les questions touchant à la santé au travail.

S'agissant du rapport sur lequel le Parlement est appelé à se prononcer, la grande innovation consiste à le soumettre pour avis aux Caisses Nationales ! Rien n'est donc changé sur le fait quant au rôle du Parlement.

L'assouplissement des règles d'incompatibilité pour l'exercice du mandat d'administrateur en ce qui concerne en particulier les personnes exerçant une fonction dans une institution ou une association à but non lucratif, bénéficiant d'un concours financier de la Sécurité Sociale, ne doit pas faire illusion. Ce "recul" ne saurait en tout cas, atténuer la nocivité de l'ensemble du texte ainsi amendé.

Déclaration des administrateurs CGT dans les caisses nationales de Sécurité sociale

Les dispositions contenues dans le projet de loi qui nous est soumis pour avis et qui visent à modifier de manière fondamentale l'organisation administrative et financière de la Sécurité sociale consacreront, si elles étaient adoptées, l'abandon de l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale qui est le principe de solidarité. De ce fait, c'est la conception même de la Sécurité sociale ayant prévalu durant près de cinquante ans dans ce pays, qui s'en trouverait radicalement modifiée.

A ce titre déjà nous ne pouvons nous inscrire qu'en opposition absolue avec la finalité même de ces dispositions.

L'organisation et le fonctionnement de la Sécurité sociale ont reposé jusqu'à présent sur le concept de solidarité : solidarité entre les individus, solidarité entre les professions, solidarité entre les générations et par voie de conséquence évidente, solidarité, y compris financière, entre les différentes branches de la Sécurité sociale maladie et maternité, famille, retraite notamment.

Comment ne pas voir les liens indissociables qui existent entre ces différents domaines d'intervention de la Sécurité sociale ?

Comment peut-on alors prétendre, comme le fait pourtant le ministère dans son exposé des motifs, que l'article 1 ne remettrait pas en cause l'unité du régime général alors qu'il consacre la séparation de la Sécurité sociale en quatre risques, et impose l'obligation d'équilibre financier pour chacun de ces risques dans le cadre d'une gestion totalement

séparée de chacun d'entre eux y compris au niveau de la trésorerie ?

Toutes les dispositions concernant le rôle et les pouvoirs dévolus au Parlement et aux conseils d'Administration des caisses nationales (Articles 7 et 11 notamment) s'inspirent de la même démarche et de la même finalité qui réduit le problème de la Sécurité sociale à sa seule dimension comptable.

Il s'agit en effet essentiellement de confiner le débat, la réflexion et l'intervention des uns et des autres autour de la seule question de savoir quelles doivent être les mesures à prendre prioritairement en matière d'évolution des dépenses de Sécurité sociale pour, dans le cadre de prévisions de croissance économique avancées par le gouvernement, équilibrer financièrement chacun des risques.

Le débat et la réflexion sur la politique à mettre en œuvre en matière de protection sociale pour satisfaire les besoins de la population dans le cadre de la recherche d'une efficacité économique et sociale supérieure, sur le rôle que doit jouer la Sécurité sociale dans la mise en œuvre de cette politique et sur les moyens de financement nécessaires à celle-ci, sont, du même coup, totalement évacués.

Nous voyons en conséquence dans ce projet de loi essentiellement l'expression d'une volonté affirmée de la part du gouvernement d'abandonner ce qui, à nos yeux, doit rester à la fois la vocation et l'ambition de la Sécurité sociale et, au-delà, celle de l'ensemble des systèmes de protection sociale dans notre pays. A savoir garantir à chacun des conditions égales d'accès aux soins en cas de maladie, à la possibilité d'avoir et d'élever des enfants, de disposer de ressources suffisantes

en cas d'accident, d'invalidité et une fois à la retraite, dans l'intérêt bien compris de la société toute entière sur le plan économique comme sur le plan social.

Il doit donc être clair, avant même que nous examinions ce projet de loi, article par article, qu'il ne peut, en aucun cas, recevoir approbation de notre part et que nous demandons au gouvernement et au parlement son retrait pur et simple et l'ouverture, en lieu et place, à l'échelle du pays tout entier, d'un débat ouvert et démocratique sur le contenu, le fonctionnement et le financement de la protection sociale que souhaitent les salariés aujourd'hui.

RESULTATS DES VOTES

Le 18 avril 1994 - ACOSS : projet adopté par 7 voix contre 6. Pour : CNPF - CFTC, contre : CGT - FO - CGC (présidence de l'ACOSS). La CFDT n'a pas pris part au vote.

Le 19 avril 1994 :

- CA de la CNAF : projet rejeté. Contre : 13 voix : CGT - FO - CGC - UNAF, pour : 11 voix : CNPF - ETI - CFTC, abstention : PQ. La CFDT n'a pas pris part au vote ;
- CA de la CNAM : projet rejeté à la majorité. Contre : 13 voix : CGT - FO - CGC - FEN - FNMF, pour : 9 voix : CFTC - CNPF, abstention : 3 voix : CFDT ;
- Commission législative vieillissement de la CNAV : projet rejeté. Contre : CGT - FO - CGC, pour : CNPF - CFTC, abstention : CFDT.

COMPLEMENT DE DECLARATION A LA CNAMTS LE 19 AVRIL 1994

Les objectifs fixés, au niveau de l'Europe, par le Livre Blanc de la Commission sur la compétitivité et la croissance et les orientations pro-

posées par le Livre Vert sur la politique sociale européenne trouvent leur traduction dans le projet de loi qui nous est soumis. De ce point de vue, on se doit de noter que l'ensemble des dispositions prises par le gouvernement depuis un an, et notamment en matière de retraite, ainsi que le projet de loi sur la prévoyance, adaptant le Code de la Sécurité Sociale aux directives européennes, forment un ensemble parfaitement cohérent (on peut s'étonner que le gouvernement, si soucieux de consulter les caisses nationales, n'ait pas soumis ce projet au Conseil d'Administration).

La stratégie européenne d'abaissement des coûts salariaux indirects suppose une déstructuration en profondeur de notre système de Sécurité sociale, son mécanisme de financement, de ses modes et de son niveau de couverture.

Elle implique également que soient adaptées en conséquence les structures et l'organisation financière et administrative de la Sécurité sociale.

Telle est fondamentalement la portée de ce projet de loi qui nous est présenté.



Sécurité sociale ensemble c'est urgent !

Se soigner, vivre une retraite heureuse, élever ses enfants dans de bonnes conditions, combattre le sida, le cancer... faire reculer les exclusions, les inégalités, n'est-ce pas urgent ?

Répondre aux besoins vitaux d'aujourd'hui, n'est-ce pas l'urgence d'une société moderne tournée vers l'avenir ?

Se pose alors, pour chacun et pour tous, l'exigence d'une Sécurité sociale moderne, efficace, d'une Sécurité sociale solidaire.

Payer toujours plus pour des prestations moindres, c'est injuste pendant que le patronat bénéficie d'exonérations exorbitantes.

Avec les projets de loi que le gouvernement veut faire adopter, ce serait pire encore :

- éclatement de la Sécurité sociale,
- ouverture en grand aux compagnies d'assurances,
- renforcement de la mainmise du patronat et de l'État.

A ce prix, quels sacrifices nouveaux pour la santé, l'hôpital, la retraite, les familles ?

Face à ces dangers, nous avons des exigences.

Assurés sociaux, mutualistes, retraités, salariés, privés d'emploi, Français et immigrés, discutons, agissons, exigeons ensemble un grand débat national :

- pour démasquer ces projets et imposer leur retrait,
- pour une Sécurité sociale au service de tous, accessible à tous, de haut niveau, gérée démocratiquement, permettant de la naissance à la vieillesse une vie digne de notre temps,
- pour d'autres moyens financiers plus équitables apportant des ressources immédiates et durables à la Sécurité sociale et favorisant l'emploi.

Tous ensemble, gagnons d'autres choix.

NOM	PRENOM	SIGNATURE

Pour une sécu plus juste

Rénover la Sécurité Sociale pour la rendre plus solidaire et efficace, plus apte à répondre aux besoins des assurés sociaux et des familles, cela suppose :

- d'améliorer les prestations et le service rendu aux assurés,
- de créer les conditions d'un financement juste, efficace et durable de la Sécurité Sociale,
- de moderniser les structures et de renforcer la gestion et le contrôle démocratique des fonds.

La voie suivie jusqu'à présent ne peut être poursuivie sans conduire au désastre. La CGT, depuis des années, fait des propositions sérieuses et réalistes.

Pour répondre aux besoins de santé, il faut :

Relever la prise en charge par la Sécurité Sociale de tous les soins médicaux et hospitaliers, des médicaments, des examens de laboratoire et des prothèses, et accorder la gratuité totale aux personnes privées d'emploi et aux personnes à faibles revenus.

Donner aux hopitaux publics les moyens humains et matériels de soigner la population dans de bonnes conditions plutôt que de les fermer, développer dans le cadre de la Sécurité Sociale, les structures et les services en faveur des personnes âgées dépendantes.

Relever le niveau des indemnités journalières et des pensions d'invalidité et des rentes d'accidents du travail, améliorer leurs conditions d'attribution.

Pour répondre aux besoins des retraités d'aujourd'hui et de demain, il faut :

- abroger les mesures Balladur qui obligent à travailler plus longtemps pour une retraite moindre,
- rétablir, dans un premier temps, le droit à la retraite à 60 ans à taux plein,
- fixer le taux de remplacement de la retraite Sécurité Sociale et des régimes complémentaires obligatoires à 75 % des dix meilleures années et au minimum à 80 % du SMIC.

Pour répondre aux besoins des familles, il faut :

- revaloriser les allocations familiales en les portant à 1.000 F. par enfant dès le premier enfant,
- développer et financer les structures d'accueil de la petite enfance,
- porter l'allocation de rentrée scolaire à 1.500 F. pour tous,
- moderniser et élargir les conditions d'attribution des aides au logement.

La documentation "en questions"

Un groupe de travail du SNTRS-CGT a "planché" sur la profession de documentaliste et les bases de données par le CNRS à l'occasion de l'évaluation des bases documentaires du SHS, en voici le compte-rendu.

Evaluation des bases de données en SHS

Réunion le 2 juin 1994

Questions posées au départ pouvant faire l'objet d'une appréciation syndicale :

1. *la façon dont le syndicat a été contacté - critiques*

2. *l'évaluation en tant que telle :*

*par rapport au contexte (position et projets SHS, projet INIST)
- que veut-on faire de l'opinion syndicale ?*

3. *l'utilité des bases de données en SHS*

4. *les conséquences pour les personnels si bases de données abandonnées (ingénieurs à Nancy-conversion, formation ?) ; producteurs localisés hors Nancy ?*

*- si équipes font production
- si constitution de centres de doc*

5. *problème général : comment associe-t-on les personnels à la réflexion sur les outils, et aux projets d'avenir ? partenaires ou exécutants ?*

Une observation: difficile de séparer dans la discussion les aspects d'appréciation professionnelle des aspects revendicatifs.

Position syndicale devant être exprimée devant AUROUX.

Point 1. ON s'étonne de ne pas avoir été contacté directement si le Groupe de Travail souhaitait vraiment nous rencontrer.

On demandera à avoir les rapports d'évaluation et les conclusions du groupe de travail.

Point 2. Nous insistons sur notre inquiétude à l'égard du **moment choisi par SHS pour cette évaluation**. Faudra rappeler la désorganisation du travail sur les BD suite au **transfert à Nancy**, perte de personnel compétent, remplacement par personnel non permanent (problème d'absence d'avenir) et non formés à la documentation, perte de contact de ce personnel avec les producteurs dispersés géographiquement et plus généralement sur les mauvaises relations de travail avec INIST (personnel producteur pas consulté, ni même informé de l'orientation scientifique), interruption de la production, tous éléments contribuant à l'affaiblissement de l'outil que sont les BD. L'évaluation semble intervenir pour constater cet état de faits.

Inquiétude également devant la place plus que faible réservée aux bases Francis dans le dernier projet Patou pour l'INIST. Un certain nombre de bases seront intégrés dans la future base multithématique, mais pas toutes.

On s'interroge sur la contradiction entre les projets de d'Iribarne (Francis une grande base française) et ceux de Patou.

On s'interroge sur les éléments objectifs dont disposent les évaluateurs, qui ne connaissent pas tous les BD (info. sur utilisateurs, sources d'information leur permettant de se faire une opinion) (L'exemple de Socio et l'IRESO augure mal).

A partir du point 2 un certain nombre de revendications sortent de la discussion.

- pour nous les BD sont un **outil qu'il faut sauvegarder**. C'est une façon qu'a le CNRS de participer à la formation des futurs et jeunes chercheurs (les gros **utilisateurs** côté recherche); une autre catégorie est constituée par les chercheurs confirmés lorsqu'ils changent d'orientation ou de sujet (ce qui risque d'arriver de plus en plus souvent) (enquête IRESCO confirme). A ce propos, les **projets Patou** qui éliminent de la base multithématique les revues dites "de recherche fondamentale" menacent le **contenu** des bases Francis, qui ne rentrent pas dans le schéma des applications ou des techniques retenu, et risquent de détourner encore plus les utilisateurs situés dans la recherche type CNRS.

- sur la question des **utilisateurs** des BD, on signale que personne ne sait qui ils sont. Il est difficile dans ces conditions de se baser sur une non utilisation par les chercheurs pour justifier l'abandon des BD, ce qu'on fait pourtant. On signale que les produits papier se vendent bien, alors que le coût de l'interrogation en direct est prohibitif pour certains.

La **focalisation sur la francophonie** : trop limitée. Dans certains domaines la production est très majoritairement en anglais, mais toute décision d'arrêter les bases accélèra ce mouvement; par ailleurs, les BD couvrent souvent des langues plus rares, qui risquent d'être complètement laissées de côté si on arrête les bases.

-la **solution réseau**: opinion globalement favorable. Dans cette optique, nécessité que les analystes soient proches de la recherche, c'est à dire dans les labos. Ils connaissent les utilisateurs, la production, et peuvent suivre l'évolution de la recherche, du vocabulaire. Leur rôle d'interface est essentiel. Ils doivent produire plus que quelques analyses par an (problème de l'incohérence de l'indexation si trop peu est fait et nécessité pour l'animateur du réseau de refaire le travail, notion d'un seuil minimum, 50 ? Nécessité de réunions régulières de coordination pour assurer la cohérence. On plaide pour l'augmentation du nombre de documentalistes dans les labos.

Notion de "panachage" INIST (noyau central) et collaborateurs hors Nancy dans les labos. Nécessité de pouvoir travail dans une perspective de durée, d'où revendication de postes permanents de personnels compétents en techniques de BD et les domaines scientifiques pour INIST, et clarification des relations de travail.

- l'évaluation se focalise sur la production des BD. Il faudrait voir aussi les liens avec le fonds documentaire, bibliothèques dans les labos où se situent les producteurs.

- l'évaluation oublie les autres fonctions des documentalistes: diffusion de l'information à l'équipe, susciter des demandes d'interrogation, fabrication d'outils documentaires, profils... Assistance technique pour l'utilisation des BD.

Rôle de l'INIST: diffuser l'information, fournir une assistance technique en informatique... Donc, faut garder l'emploi à Nancy et qu'il soit en postes permanents.

Il faut faciliter l'accès des labos aux produits INIST (conditions financières), et l'accès des producteurs des BD (en retour de leur collaboration).

Gwen TERRENOIRE

SNTRS-CGT
SECTION SYNDICALE INIST

CREDO IN UNUM PATOU

La Direction de l'INIST vient de porter à la connaissance du personnel un projet d'orientations pour lequel elle espère caution syndicale et adhésion du plus grand nombre.

Pour les plus anciens d'entre nous, ce projet à un air de déjà vu. Pour les autres, ceux dont la jeunesse est exaltée à longueur de pages et de discours, il peut, à première vue, paraître positif.

Même si certains éléments sont conformes à de vieilles propositions, l'ensemble du projet souffre d'un défaut majeur : sa crédibilité éventuelle ne repose que sur la personne de C.Patou qui est le seul élément nouveau de l'affaire.

Nous voulons bien admettre qu'il est un "homme formidable", mais cela suffit-il à exiger un acte de foi de la part du personnel ?

En effet, comment compte t-il se prémunir:

- contre les fluctuations budgétaires CNRS ?
- contre la volonté gouvernementale de réduction massive des dépenses publiques ?
- contre la diminution constante des ressources nationales consacrées à la recherche civile ?

Comment compte t-il :

- corriger les méthodes de travail irrationnelles de l'encadrement qui entraînent retards systématiques dans la réalisation des projets, mauvaise prise en compte des aspects techniques ?
- corriger la facheuse habitude d'examiner à posteriori les conséquences d'un projet ?

De plus, la foi est largement hypothéquée par certains aspects extrêmement dangereux du projet, présentés (au Conseil de l'Institut du 27/1 et à l'AG du 28/1) comme des "coquilles" ou des "maladresses de style" - Ben voyons !

Il faudrait croire ce que C.Patou dit et pas ce qu'il écrit et adresse à la Direction Générale du CNRS.

C.Patou présente son projet comme parfaitement en accord avec les orientations actuelles du CNRS (Schéma Stratégique). C'est vrai et c'est bien pour ça que ce projet, notamment dans son volet Bases de Données, est plus qu'inquiétant.

Seul le rôle de transfert des connaissances vers l'industrie est envisagé. Il est l'axe majeur de la réforme proposée. Présenté comme une grande nouveauté, cet objectif serait légitimé par les priorités actuelles du CNRS et de Fillon (MESR).

Pour la nouveauté, il est amusant de rappeler que le "bulletin analytique" du CNRS a démarré en 1939 avec l'aide active de Rhône-Poulenc et de la firme Le Matériel Téléphonique. Pour les priorités actuelles du CNRS, la recherche industrielle est plutôt vue dans le sens suivant: faire effectuer la recherche industrielle par les laboratoires publics (contrats ou mise à disposition de personnel).

Pour être dans le sens de l'histoire, il vaudrait peut être mieux renforcer nos liens avec la recherche publique.

Nous n'avons pas d'objections à fabriquer des produits utiles à la recherche industrielle et aux entreprises privées à condition que ce ne soit pas au détriment du reste des utilisateurs actuels ou potentiels et que nos produits conservent un caractère scientifique ou technologique.

Selon le bon principe "croyons ce que dit C.Patou", nous avons reçu toutes les assurances verbales que ce ne serait pas au détriment de la recherche publique mais le texte dit que le "chercheur" n'a pas besoin de PASCAL car PASCAL ne peut convenir qu'à des non-spécialistes.

Outre que ces allégations ne reposent sur aucune enquête sérieuse (seulement des appréciations individuelles qui ont toujours existé - cf Teissier, Directeur du CNRS de 1946 à 1950), la présentation du chercheur est pour le moins réductrice. Les jeunes post-doc peu ou pas implantés dans les réseaux de relations interindividuelles, les thésards, ceux qui ne sont pas assez célèbres pour faire partie des comités de lecture des grandes revues scientifiques, ne sont probablement ni chercheurs ni dignes d'intérêt comme clientèle possible. Serait-ce parce qu'ils n'ont pas beaucoup de sous et qu'avec 1,7% du PIB consacré à la recherche civile (2,8% pour l'Allemagne et le Japon) cette clientèle est de moins en moins solvable ?

L'indexation serait "moins pertinente" et "moins pointue" que ce que pourraient élaborer les chercheurs eux mêmes. Pour s'en persuader il n'y a qu'à regarder l'indexation des thèses par leurs auteurs, tellement pertinente qu'au bout d'un an de saisie directe, les thèses ne sont plus retrouvables à l'interrogation.

Le texte dit encore : "la base PASCAL est concurrencée irrémédiablement par des bases de données étrangères spécialisées plus intéressantes pour des recherches approfondies", en évitant soigneusement de mentionner que toutes les bases concurrentes font une indexation et qu'elles ont de plus en plus tendance à s'étendre hors des domaines spécialisés d'origine.

Mais, puisque c'est irrémédiable, commençons par diminuer la qualité de notre offre, constatons que la concurrence est trop forte et que par conséquent il est inutile de continuer - CQFD

Tant pis si, pour avoir accès aux références de leurs travaux, les chercheurs français ne peuvent que s'adresser à CAS ou à l'AIP !

L'indépendance nationale en matière d'IST ça doit être ringard !

Pour commencer, on réduit la nouvelle Base à 400 000 références/an, y compris des références de sciences humaines.

Pourquoi ce chiffre ? A-t'on évalué la production scientifique annuelle, discuté avec des scientifiques des critères à retenir ?

Pas du tout ! Ce chiffre permet uniquement de réduire les coûts de production. Peu importe si, pour y parvenir, on supprime des disciplines, si on partage à vu de nez entre revues fondamentales et revues appliquées et qu'à priori on décide que seules les recherches appliquées intéressent l'entreprise. Pour les choix, aucun problème, nos chefs de services s'en sont chargés tout seul et en secret.

Ensuite, on fait des "produits à valeur ajoutée", des "bases factuelles et numériques", des "produits nouveaux".

Bien ... c'est très bien comme projet. Un peu vague peut-être ?

Loin de nous l'idée de tempérer les enthousiasmes mais déjà, en 1981, notre nouveau directeur du moment (J.Michel) essayait de nous faire prendre la vessie de la réduction de la couverture PASCAL à 2000 titres (le "front de la science mondiale") pour la lanterne des produits à valeur ajoutée ou nouveaux et des bases factuelles.

Depuis, comme Soeur Anne, nous ne voyons rien venir ou pire, on regarde des concurrents réaliser ce qu'on aurait pu faire.

J.Michel aussi proposait le changement de nom de la base PASCAL. Il chargeait même un cabinet privé de faire des propositions. Le cabinet VARIO a encaissé 100 000 Frs pour conclure qu'il valait mieux garder le même nom - amusant n'est ce pas ?

N'oublions pas les "partenaires". Déjà E.Einsenman a été payé (fort cher disent les mauvaises langues) pour trouver des partenariats. Il est parti, il n'a trouvé aucun partenaire. Pire, de vieux coopérateurs comme l'INRA abandonnent leur participation parce que eux aussi doivent réduire leurs dépenses. L'INSERM, cité comme partenaire possible pour une base spécialisée prolongeant "une Base PASCAL rénovée", non seulement ne produit pas de Base de Données mais envisage de supprimer l'IMA (le service qui indexe la littérature française pour le compte de MEDLINE). L'ANRT, autre partenaire envisagé, ne produit rien non plus.

Pour finir : "les orientations proposées auront des conséquences importantes qu'il faudra avoir le courage d'affronter", "tous les produits actuels issus de PASCAL et de FRANCIS deviennent impossibles à fabriquer" (la fameuse coquille répétée à 3 endroits différents dans les textes présentés) et la "nécessité de redéployer une partie du personnel".

Nous devons certainement manquer de sens de l'humour mais nous ne voyons pas du tout en quoi cette phase de l'évolution de l'INIST est exaltante.

Franchement, Monsieur Patou, vous y croyez vous ?

Maintenant, toute la question est de savoir combien de personnes vont y croire, combien vont faire le gros dos en espérant que le domaine choisi pour disparaître tombe sur le copain d'à côté, combien vont attendre pour voir, combien vont faire connaître leur opposition à un projet qui à terme conduira à la disparition des Bases de Données.

Rien n'est inéluctable et seules les batailles qui ne sont pas engagées sont toujours perdues.

TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.

Jean DESON

section de JUSSIEU

Les textes issus de notre dernier congrès, tels qu'ils sont publiés dans le B.R.S. 304, m'ont causé une certaine déception. Non par leurs contenus, tout y est, en ordre, bien huilé, mais plutôt par ce que l'on n'y trouve pas: sinon des solutions, au moins l'amorce d'une réflexion sur la crise que traverse notre société et la manifestation la plus dramatique de cette crise: le chômage. Indice significatif: alors que le chômage est, comme l'attestent toutes les enquêtes, la préoccupation première de tous les travailleurs, le mot "chômage" ne figure que sept fois dans les 39 pages du document d'orientation, pas une fois en sous-titre, et pas du tout dans le programme d'action.

D'aucuns y verraient l'indifférence de "nantis" abrités par leur statut; chaque militant sait qu'il n'en est rien et que c'est au contraire un certain malaise qui nous retient de nous engager franchement sur ce terrain, une absence d'analyse et, partant, de perspectives claires.

Quelle est en effet disons: notre position officielle? Le chômage serait un disfonctionnement provisoire, aggravé par l'égoïsme et la méchanceté de spéculateurs acharnés à notre ruine ("la casse"). Le remède est donc simple, il faut se débarrasser des vautours, créer quatre millions d'emplois et renouer ainsi avec la croissance des trentes années d'après guerre.

Un telle conception, que je reconnais très schématisée, mais fidèle sur le fond, est totalement erronée car elle revient à ignorer les fondements historiques, objectifs, de cette crise, en ne considérant que la réaction de certains agents économiques et politiques, prenant ainsi les effets pour la cause. La crise s'impose au capital comme à nous, même si, bien évidemment, nous n'envisageons pas les mêmes issues.

La vérité est que la crise qui se développe depuis les années 70 a des causes objectives et correspond à une étape radicalement nouvelle du développement des sociétés occidentales: aujourd'hui la production des biens socialement indispensables ne nécessite plus, et de loin, le travail permanent de toute la population. D'autres besoins se feront certainement jour, mais il n'en reste pas moins que cette rupture a une importance historique, rien ne sera plus comme avant.

Les énormes gains de productivité sont dus au développement de nouvelles techniques nécessitant une très grande concentration du capital: si la productivité d'un poste de travail moderne est énorme son coût l'est également. Que les collègues chimistes se souviennent du matériel d'un labo il y a vingt ans et le comparent au matériel actuel, sans parler de la physique et même de l'administration.....

A partir de ce constat nos propositions contre le chômage sont illusoire: où trouver les énormes ressources pour créer ces millions de postes, comment écouler cette production sans épuiser les ressources naturelles et liquider le reste de la planète sous le poids des déchets? Dans le document d'orientation, page 17, il est fait allusion au problème, nous parlons même d'"autres formes de développement et par conséquence de nouveaux modes de production" pour mieux l'oublier par la suite.

Face à cette situation les réponses du capital sont claires: on éjecte dans la marginalité et l'exclusion les "excédents", hommes et machines, on "crée des emplois" sans poste de travail, les "petits boulots" ou le retour des domestiques, en pesant sur les salaires, les CIP étant la dernière mouture de la même idée: sauver les profits en baissant le prix du travail. C'est ce système qui se met en place depuis dix ans, verrouillé par toute une panoplie d'accords internationaux.



Et que proposons nous? Prisonniers de notre vision du retour au bon vieux temps: plein emploi, 40 heures (ou 39 ou 35) pour tous, bref l'horizon indépassable de 36. La moyenne d'âge de nos militants pèse lourd dans la balance: on a du mal à concevoir autre chose que ce que l'on a vécu et le discours "tout fout le camp" résonne souvent dans nos réunions!!!

Pourtant , relisons les textes des congrès de la C.G.T. du début du siècle, les libelles ouvrières d'avant 1914: comme ils en ont rêvés, nos prédécesseurs, de la fin des bagnes industriels, du droit au loisir, combien les patrons se plaignaient que par beau temps les "mauvais ouvriers" allaient à la pêche, comment les militants de la C.G.T. allaient casser la gueule aux fayots qui "mangeaient le travail" à coup d'heures sup. Et comment beaucoup de nos collègues adoptent aujourd'hui la cessation progressive d'activité.

Et voilà que lorsque l'utopie d'hier peut devenir la réalité d'aujourd'hui, nous ne la voyons même pas.

Cette interrogation qui traverse, encore confusément notre société, le patronat tente de la récupérer à son profit: c'est son interprétation du "partage du travail" avec partage des salaires, partage de la précarité, maintien des profits.

Mais ne pouvons nous pas donner une autre définition de la même idée? Pourquoi faire une impasse totale sur le sujet ou ne l'évoquer que sous la forme d'un amalgame grossier ?

Page 21, le "partage du travail " est ainsi dénoncé comme la cause, je cite : de l'annualisation du temps de travail, de la diminution des salaires, du travail du Dimanche , du travail de nuit des femmes ,et du travail des enfants de 14 ans (on a dû oublier le sida et les inondations). Est ce une manière sérieuse de débattre?

Une nouvelle place du travail dans la vie, un nouveau statut du travailleur, voilà ce à quoi il nous faut réfléchir si nous voulons être crédibles, mobiliser les jeunes (qui n'ont peut être pas comme idéal de passer leur vie dans le même boulot) et cesser de nous complaire dans la mentalité de la forteresse assiégée . Bien sûr cela impliquera de nouvelles luttes mais résolument tournées vers l'avenir.

Sinon nous ferons bientôt visiter nos vieux syndicats à nos enfants comme de vieilles bâtisses respectables et silencieuses; des vieux discutent doucement sur un banc dans un coin. Approchons nous, écoutons, que disent-ils " faut il faire une liste commune avec l'USCA.....". Chut! Ne les réveillons pas et partons sans bruit.

J-P LACHARME.
Section SNTRS-CGT,
Vieille Charité, MARSEILLE

Le CAES et nous

L'absence de quorum aux dernières élections nationales du CAES nous interpelle profondément en raison de l'importance des ressources militantes que notre syndicat consacre au CAES. la réflexion qui suit pourra facilement être menée par chacun d'entre nous à partir de sa propre expérience.

- 1er point: Notons tout d'abord qu'aucun agent CNRS n'ignore ce que c'est le CAES. L'envoi de la lettre mensuelle avec le bulletin de salaire garantit ce minimum d'information. Par ailleurs, des initiatives locales comme l'édition d'un journal mensuel par les CLAS renforce cette information. La désaffection des agents CNRS pour leur CAES ne peut être imputée à l'ignorance: elle est volontaire ou effet d'un manque d'intérêt délibéré.

- 2me point: les agents CNRS utilisent peu le CAES (même si les situations peuvent fortement varier d'un laboratoire à un autre). Cet état des choses doit être finement analysé.

Le CAES existe pour fournir des services aux agents. Ces services bénéficiant d'une subvention du CNRS sont en principe moins chers que les services équivalents disponibles sur le marché. La contrepartie est un ensemble de contraintes qui vont peser plus ou moins fortement sur l'utilisation et rééquilibrer les offres dans le sens de la concurrence.

Cette faible utilisation n'est pas très difficile à comprendre. Que chacun s'interroge et examine lucidement pourquoi il n'utilise pas (par exemple) les centres de vacances, les CLE ou pourquoi il ne participe pas à la vie des clubs. Bonnes ou mauvaises, les raisons multiples et variées se cumulent pour engendrer un état global: le CAES ne répond que très partiellement aux attentes des agents.

Je laisse aux sociologues l'étude de la mauvaise adéquation entre ces structures sociales issues du mouvement syndical des dernières décennies et nos modes de vie actuels pour ne m'en tenir qu'au résultat visible.

- 3me point: le CAES n'est pas la préoccupation majeure des agents du CNRS. Pourquoi ? Si le paragraphe précédent apporte un début de réponse à cette question, on peut trouver des explications supplé-



mentaires. Que des agents utilisent peu le CAES parce que celui-ci ne répond pas vraiment à leurs besoins est une chose, qu'ils ne trouvent pas deux minutes de leur précieux temps pour glisser un bulletin dans une enveloppe pour voter en est une autre. Le fait de ne pouvoir trouver ce temps-là est hautement significatif: leurs préoccupations sont vraiment ailleurs.

Prenons le cas des chercheurs. Reconnaissons que la plupart de nos chers collègues chercheurs ne sont -en dehors de leurs travaux- guère disponibles pour s'intéresser à l'intérêt collectif. La chose ne date pas d'hier, mais les turbulences que traverse le CNRS depuis une dizaine d'années semblent avoir renforcé cet aspect 'polar' et favorisé un repli narcissique. Par ailleurs les préoccupations ne leur manquent pas: carrières, évolution salariale, retraites constituent effectivement des sujets de réflexion plus concrets (et plus décisifs) que l'avenir du CAES.

Les ITA n'ont pas (hormis quelques situations particulières) cette solution facile du repli apolitique (et asyndical) dans le travail personnel: les ITA ont souvent du vague à l'âme, symptôme du mal vivre au sein d'un organisme dont ils se sentent les parias. Aux préoccupations des chercheurs carrière-salaire-retraite, l'ITA ajoutera: reconnaissance de la qualification.

On l'a compris: si le CAES est à des années lumière des préoccupations des agents du CNRS, c'est parce qu'il y a le feu à la maison.

- Conclusion: retour à l'action syndicale.

Derrière la crise du CAES, il y a la crise du syndicat. La question fondamentale est: avons nous actuellement les moyens militants de disperser une partie importante de nos ressources dans le CAES alors que notre syndicat disparaît totalement d'un grand nombre de laboratoires, que le droit syndical est menacé dans d'autres, que des attaques inouïes ont lieu ou se préparent contre les fonctionnaires du CNRS.

Certes, l'action sociale est une grande et noble chose, mais, comme pour une armée décimée après des années de luttes et de désertions, il nous faudra bien regrouper nos troupes et les mettre là où parer au plus pressé. Le syndicat doit être plus que jamais un outil de lutte au mains des militants et au service de tous. Pour nous le champ de bataille n'est plus autour du CAES, il s'est déplacé sur les lieux mêmes où nous exerçons notre activité quotidienne.

P. Bouyries, le 2 juin 1994.

Pourquoi le SNTRS-CGT ne doit pas participer au comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers

La Commission exécutive du 6 mai dernier a décidé majoritairement que notre syndicat participerait à la qualité, comme la direction du CNRS le lui demande, au Comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers.

A dernier congrès, en novembre 1994, le syndicat a pris le temps de discuter de la politique dite des "ressources humaines". Il a l'analysée, placée dans le contexte de remise en cause générale des garanties collectives et de volonté d'individualisation, dans le contexte de tentative générale d'intégrer les syndicats à la mise en œuvre de cette politique. Il a, sur ces bases, décidé un certain nombre d'axes revendicatifs.

J'estime que le vote de la CE est en contradiction avec l'orientation et les revendications votées au 21^{ème} congrès. Je ne peux pas citer la totalité des pages 45, 46, 47 et 48 du document que tous les adhérents ont reçu. En ce qui concerne l'observatoire des métiers, j'en citerai néanmoins deux extraits:

"L'observatoire des métiers permettra, au delà de l'établissement de l'inventaire des métiers et de l'actualisation des fiches d'emploi-type, d'opérer la sélection des métiers à transformer et à supprimer." (p. 47).

"Le SNTRS-CGT repoussera toutes les tentatives des directions de l'associer d'une manière ou d'une autre à leur politique de "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences." (p. 48).

Qu'est-ce que l'observatoire des métiers ?

C'est un des multiples outils que se donne la direction pour modifier radicalement le cadre juridique du travail au CNRS, dans le but de supprimer des postes, de privatiser, de sous-traiter, d'individualiser, bref, de remettre en cause les garanties statutaires des personnels de façon à appliquer les orientations du "schéma stratégique" et de la contractualisation. Avec "l'entretien annuel d'activité" et "l'évaluation des ITA", c'est un rouage décisif de cette machine.

Voici ce que la direction attribue comme missions à l'observatoire des métiers :

- connaître les métiers et leur évolution,
- connaître les populations,
- corrélérer les évolutions avec la prospective,
- formuler des orientations (définir une politique d'emploi),

(document de la DRH, février 1994).



Il est clair qu'il n'y a pas place là-dedans pour pouvoir défendre la qualification des agents, c'est exclusivement un rouage de la "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" (qui annonce bien qu'il définira une politique de l'emploi).

Pierre Vermeulin, nommé à la tête de l'observatoire des métiers, déclare dans la "lettre du siège du CNRS - Campus Michel Ange-" du 15 avril 1994 :

"L'observatoire des métiers ... pour évaluer qualitativement et quantitativement les besoins en compétences du CNRS, pour maintenant et pour demain." Plus loin il explique que l'observatoire des métiers va "accompagner l'opération pilote d'évaluation des ITA à la DR d'Orléans."

Les ITA d'Orléans ont exprimé leur hostilité à cette opération en y voyant, à juste titre, une "combine" pour supprimer des postes, virer les ITA désignés comme non-compétitifs, etc.

Avec les restructurations menées de façon de plus en plus brutale, avec la disparition des postes des catégories d'exécution au bénéfice de la privatisation et de la sous-traitance, avec la contractualisation qui veut mettre en concurrence les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement, avec les budgets en récession (le projet de budget 1995 prévoit le gel de 1,5% des postes et moins 8% sur les crédits de fonctionnement), on voit bien quel rôle va jouer l'observatoire des métiers, comme l'a dénoncé notre congrès.

Qu'est-ce que le comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers ?

Une décision du 14 mars 1994, signée Kourilsky, indique sa mission :

- proposer les orientations générales des actions de l'observatoire des métiers,
- examiner la pertinence des objectifs et des études, évaluer l'évolution des travaux et la méthodologie mise en œuvre,
- donner des avis sur les moyens à mettre en place,
- analyser les observations et résultats avant leur transmission au CTP et au Comité national, préalablement à leur publication et diffusion,
- assurer la cohérence méthodologique de l'évaluation des ITA.

Ce comité est composé de :

- un membre désigné par chacune des organisations syndicales représentatives,
- des membres désignés par le directeur général à l'intérieur comme à l'extérieur du CNRS en nombre au plus égal au nombre de membres désignés par les organisations syndicales."

Comment ne pas voir là un exemple achevé de la volonté d'associer les syndicats à l'application de la politique de "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" ?

Dès lors, compte tenu de nos orientations de congrès, comment comprendre qu'après en avoir fait une caractérisation très nette, notre syndicat puisse envisager de participer à ce comité ?

La force du SNTRS-CGT est d'avoir su défendre, contre vents et marées, la notion de qualification comme base du calcul des salaires. En ce sens, il tient sa place dans la défense du statut de la fonction publique et des conventions collectives, fondements du cadre juridique qui fait des salariés une classe sociale avec, pour sa défense, ses organisations indépendantes, syndicats et partis.

La force du SNTRS-CGT est de se cramponner à la qualification contre la notion subjective de compétence qui vise à se substituer à la qualification pour détruire le statut avec tout ce qu'il comporte comme garanties de classement dans la grille, de reconnaissance des diplômes, de déroulement de carrière, etc.

Pour pouvoir défendre les revendications des personnels, le SNTRS-CGT doit rester indépendant de la direction du CNRS, il aurait tout à perdre, jusqu'à son existence en tant que syndicat, à entrer dans une co-gestion des "ressources humaines".

Pour pouvoir continuer à défendre la reconnaissance de la qualification, le reclassement des sous-classés, le maintien de tous les corps de métiers et de toutes les catégories, contre la sous-traitance, la privatisation, le remplacement de titulaires par des CDD, des CES et autres emplois précaires, il faut reconsidérer le vote de la CE, retirer le représentant désigné, bref, rester fidèle aux orientations votées par le congrès.



- SGEN-CFDT
- SAF
- UASEN-CGT
- UNEF
- FIDL
- FCPE
- LDH
- FASTI
- GISTI
- EMA PLUS
- CIMADE
- COORDINATION DES MA ETRANGERS

- SE-FEN
- UNSEN-CGT
- FERC-CGT - FERC.SUP., UNCRDUS
- UNEF-ID
- SOS-RACISME
- MRAP
- LICRA
- CAIF
- CNAFAL
- INTERCAPA

- COMITE DE DEFENSE DES MARIAGES MIXTES
- COLLECTIF DES PARENTS D'ENFANTS FRANCAIS
- SYNDICATS NATIONAUX FSU

Non aux menaces d'expulsion contre les élèves, étudiants et maîtres auxiliaires étrangers

Pour information

APPEL NATIONAL

Un collectif national pour la défense des élèves, étudiants et maîtres auxiliaires étrangers menacés d'expulsion s'est constitué.

Depuis la dernière rentrée scolaire, de nombreux élèves, étudiants, maîtres auxiliaires et contractuels étrangers sont en effet menacés d'expulsion du territoire français par l'application des lois Pasqua-Méhaignerie parce qu'ils n'ont pas obtenu un titre de séjour ou son renouvellement, soit à titre étudiant, soit à titre de salariés.

Les organisations soussignées expriment leurs plus vives inquiétudes devant les dangers d'expulsion dès cet été. Elles refusent les mesures que le gouvernement veut faire appliquer aux rectorats dès la prochaine rentrée pour le réemploi et le recrutement des maîtres auxiliaires et contractuels :

- exigence d'un titre de séjour couvrant, dès la rentrée, toute l'année scolaire,
- limitation des services à un mi-temps pour les titulaires d'une carte de séjour à titre étudiant,
- non-respect envisagé du barème et de l'ancienneté pour le réemploi des maîtres auxiliaires étrangers, ce qui reviendrait à introduire une logique de préférence nationale.

Elles appellent à la vigilance, y compris pendant les vacances d'été, face à ces mesures xénophobes et prendront les dispositions permettant des interventions auprès des pouvoirs publics.

Elles soutiennent les luttes engagées contre les mesures d'expulsion en cours et appellent à leur faire connaître les cas des élèves, étudiants, Maîtres auxiliaires et contractuels étrangers menacés d'être expulsés, afin d'organiser la mobilisation.

Elles exigent que les titres de séjour des élèves et des MA étrangers, à titre étudiant ou à titre salarié, soient régularisés sur place et renouvelés pour respecter le droit des élèves et des étudiants à se réinscrire et le droit des MA à être réemployés.

Elles exigent du ministère de l'Education nationale et des rectorats qu'ils assurent leurs responsabilités envers des collègues qui enseignent souvent depuis de nombreuses années, en garantissant le réemploi de tous les MA à la rentrée en excluant tout critère de nationalité dans les opérations d'affectation.

Elles demandent à être reçues sans délai en délégation par les différents ministères concernés (Education, Intérieur, Travail, Affaires Sociales).

Elles appellent à participer massivement aux mobilisations locales et aux initiatives unitaires départementales et académiques d'ores et déjà annoncées : 4 Juin à Bobigny, 8 Juin à Paris.

Elles appellent à une journée nationale d'actions diversifiées et décentralisées le 15 Juin 1994 avec des meetings et des rassemblements à Paris et en province.

AU NOM DES ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE L'APPEL DE NANTERRE

ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS - AGIR ICI - APPEL
DES CENT - ARTISANS DU MONDE - ASSOCIATION DES
MEDECINS FRANCAIS POUR LA PREVENTION DE LA
GUERRE NUCLEAIRE (AMFFGM) - ASSEMBLEE QUAKER
FRANCE - ASSOCIATION FRANCAISE DES JURISTES
DEMOCRATES - ASSOCIATION FRANCAISE "LA SCIENCE
SANS CRUAUTE" - ASSOCIATION REPUBLICAINE DES
ANCIENS COMBATTANTS (ARAC) - BRIGADES DE PAIX
INTERNATIONALES (FBI FRANCE) - CENTRE
CONFEDERAL DE LA JEUNESSE (CGT) - C.G.T. - CMADE
- COLLECTIF DROIT-SOLIDARITE - COMITE NATIONAL
D'EDUCATION POUR LE DESARMEMENT ET LA PAIX -
COMITE NATIONAL DES UNIONS CHRETIENNES DE
JEUNES GENS (UCJG) - COORDINATION DE L'ACTION
NON VIOLENTE DE L'ARCHE - CUN DU LARZAC -
SERVICE PROTESTANT DE MISSION ET DE RELATIONS
INTERNATIONALES (DEPAF) - ENSEIGNANTS POUR LA
PAIX - FEDERATION ESPERANTISTE DU TRAVAIL -
FEMMES POUR LA PAIX - FORUM OECUMENIQUE POUR
LA PAIX DES CATHOLIQUES EUROPEENS (COLLECTIF
FRANCAIS) - FRANCE AMERIQUE LATINE -
GREENPEACE FRANCE - INSTITUT HIROSHIMA
NAGASAKI - JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE -
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE FEMININE (JOC-
JOCE) - JURISTES CONTRE L'ARME NUCLEAIRE - LE
JOUR DE LA TERRE - LES PIONNIERS DE FRANCE -
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX
ET LA LIBERTE (LIFFL) - MAISON DE VIGILANCE
(TAVERN) - METRO POUR LA PAIX - MOUVEMENT DE
LA JEUNESSE COMMUNISTE DE FRANCE (MJCF) -
MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE NON VIOLENTE
(MAN) - MOUVEMENT ESPERANTISTE POUR LA PAIX -
MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RECONCILIATION
- MOUVEMENT DE LA PAIX - MOUVEMENT POUR LE
DESARMEMENT, LA PAIX ET LA LIBERTE (MDPL) -
MOUVEMENT DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE (MOO)
- MOUVEMENT ZERO - PAX CHRISTI FRANCE - RESEAU
DE L'ECONOMIE ALTERNATIVE ET SOLIDAIRE -
RESEAUX ESPERANCE - - ROBIN DES BOIS - SOS TAHITI
- STOP ESSAIS - SYNDICAT NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SNES) - SYNDICAT
NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (SNTRS - CGT) - UNION DES FEMMES
FRANCAISES - UNION GENERALE DES INGENIEURS
CADRES ET TECHNICIENS (CGT) - UNION NATIONALE
DES ETUDIANTS DE FRANCE (UNEF) - UNION PACIFISTE
DE FRANCE - VACANCES, VOYAGES, LOISIRS (VVL) -

Pour une poursuite des moratoires nucléaires
Pour un arrêt définitif des essais nucléaires
Pour l'abolition de l'arme nucléaire partout dans le monde

PARIS, LE 11 mai 1994

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Dans quelques jours, vous aurez à discuter et à voter la Loi de Programmation Militaire (LPM), qui engage la politique de notre pays pour les six prochaines années. Cette loi est issue du Livre Blanc, à l'élaboration duquel ni les parlementaires ni les ONG n'ont été associés.

Les experts s'étant exprimés, il revient aux élus de la nation de légiférer. Dans le cadre de ce débat nous vous demandons de tenir compte de l'évolution géopolitique.

Le texte de Loi que le Gouvernement vous propose est, vous le savez, à contre-courant des nouvelles orientations prises dans la plupart des pays développés. D'autre part, d'après le sondage IFOP pour Globe Hebdo, pour 75% des Français, "la France ne devrait pas reprendre ses essais nucléaires tant que les autres pays n'ont pas recommencé les leurs".

Nous tenons à porter à votre connaissance les réserves que les membres de nos 56 associations émettent sur ce projet de Loi, en particulier sur la place que le nucléaire y occupe :

* A Genève, la Conférence du Désarmement, où siège la France, a été mandatée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies pour négocier un Traité d'Interdiction Totale des Essais Nucléaires. Beaucoup de nos partenaires, en particulier ceux du Sud, font de cette signature un préalable pour la prorogation du Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP).

Le TNP signé aujourd'hui par 162 pays arrive à échéance en 1995. Il est déterminant pour la sécurité internationale qu'il soit amélioré et prorogé. Or le maintien et la modernisation des programmes nucléaires par le Gouvernement français est contraire à l'esprit du TNP notamment à l'article VI par lequel les puissances atomiques s'engagent à arrêter leurs essais, à diminuer leurs arsenaux afin de parvenir à un désarmement nucléaire complet.

Comment la France pourrait-elle autant insister sur la nécessité du nucléaire "indispensable" à sa propre défense, tout en interdisant, dans le même souffle, aux autres pays du monde, (Iran, Japon, Corée du Nord...) de l'imiter ? Le gouvernement français ne peut continuer, sans dommages politiques durables, à tenir ce double langage. Le maintien d'une telle discrimination, au profit des détenteurs actuels de la bombe, accroît paradoxalement le danger de la prolifération nucléaire.

Une part croissante de l'opinion mondiale estime par ailleurs que les armes d'extermination de masse sont incompatibles avec le droit international (soit une vingtaine de Traités et Conventions signés par la France). La Cour Internationale de Justice de La Haye, saisie en 1993 par l'Organisation Mondiale de la Santé à ce sujet, instruit actuellement ce dossier.

* La possession de l'arme nucléaire ne protège pas les Français des menaces qu'ils redoutent aujourd'hui et qui sont : la montée des nationalismes et des racismes et d'autres violences générées par l'injustice et l'insécurité économique.

* Le maintien et la modernisation de notre arsenal nucléaire engloutissent des crédits considérables comme en témoignent les 82 milliards consacrés d'ici l'an 2001 aux sous-marins stratégiques de nouvelle génération et au nouveau missile stratégique M5 prévu à partir de 2005 et d'un coût de 53 milliards de francs. A quelle finalité correspondent, en particulier, les 10 milliards de francs attribués au programme de simulation d'essais PALEN ? Comment justifier ces dépenses à l'heure où des secteurs vitaux (santé, éducation...) manquent cruellement des crédits nécessaires pour leur fonctionnement ?

Aucune somme n'a été allouée pour assurer le démantèlement d'installations ou d'armes nucléaires (le démantèlement des bombes de Mirage a été interrompu en 1993, faute de crédits), la décontamination de sites, la lutte contre la prolifération nucléaire ou le programme de reconversion des industries d'armement. Le département américain de l'énergie (D.O.E.) dépense jusqu'à 30 milliards de francs par an pour remettre en état l'environnement des installations nucléaires.

Aucun crédit n'est prévu pour indemniser les populations dans les régions où ils ont été effectués (Sahara, Pacifique).

Pour ces raisons, nous vous demandons instamment, Madame la Députée, Monsieur le Député, de ne pas voter en l'état la Loi de Programmation Militaire, et d'exiger, dès la rentrée parlementaire d'automne, l'ouverture d'un grand débat national sur la Défense et la Sécurité permettant à notre nation de défendre les valeurs de démocratie et de liberté auxquelles nous sommes attachés comme beaucoup de nos concitoyens.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer notre considération très distinguée.

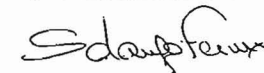
Pour les "56 Organisations" :

Ben CRAMER - Greenpeace

Anick SICART - Appel des Cent



Solange FERNEX - Ligue Internationale des Femmes
pour la Paix et la Liberté



Pour tous renseignements complémentaires écrire à l'Appel des Cent - 17,19 place de l'Argonne
- 75019 PARIS - Tél. 42.09.23.78 - Fax 42.09.23.50

APPEL DES CENT

17-19, Place de l'Argonne
4^e étage
75019 PARIS
Tél. : 42.09.23.78 - Fax. 42.09.23.50

Au printemps 82, cent personnalités représentatives des différents milieux de l'opinion publique française décidèrent dans un esprit de large union d'appeler à une marche pour la Paix et le Désarmement à Paris. Aussitôt, après cette

J'❤️ LA PAIX
initiative couronnée de succès les personnalités présentes à cette marche conviennent de rester unies pour prolonger leur action. Par la suite des milliers d'autres personnalités de diverses origines, animées d'une même volonté pacifique unitaire se joignent à ce rassemblement pour le Droit à la Vie et à la Paix. Depuis "L'APPEL DES CENT" n'a cessé de se renforcer, d'élargir son audience, nationale et internationale. Il est largement ouvert à toutes celles et à tous ceux qui rejettent la monstruosité de la guerre nucléaire, qui veulent que la

détente se substitue à la tension, que prévaille la négociation en vue d'un désarmement équilibré, que l'argent englouti par la course aux armements soit consacré aux œuvres de vie et qui entendent agir pour que triomphe la volonté pacifique des peuples



COMMUNIQUÉ

Le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 a été approuvé par une importante majorité de l'Assemblée Nationale. Il a prévu une augmentation des dépenses militaires de la France qui contraste avec les réductions de ces crédits dans la plupart des autres pays. Déjà se font entendre des voix pour mettre en cause, après l'élection présidentielle de 1995, l'arrêt par la France des essais nucléaires. Ainsi disparaîtrait l'une des seules mesures significatives plaçant encore la France du côté de ceux qui désarment.

Le risque est grand de voir les hommes et les femmes citoyens de ce pays privés du droit de s'exprimer directement et spécifiquement sur le devenir de l'arme nucléaire.

C'est pourquoi l'Appel des Cent, développant sa consultation nationale et son action pour déclarer illégales les armes nucléaires, demande sur la question de ces armes l'organisation par la puissance publique d'une consultation au suffrage universel, précédée d'un large débat national sans exclusive.

ARMÉE. L'Assemblée adopte en première lecture le projet de loi de programmation militaire.
La majorité RPR et UDF, ainsi que les députés socialistes se sont prononcés à une large majorité hier en faveur du projet de loi de programmation militaire 1995-2000, qui doit maintenant être étudié par le Sénat. Seuls les communistes ont voté contre. Le texte prévoit d'affecter 613 milliards de francs hors inflation aux seuls crédits d'équipement.

L'Éclairation 2.6.94.

Paris, le 13 juin

Affiche réalisée par Ernest Pignon Ernest pour la fête de la paix en 1985 à l'initiative de l'appel des Cent.



De leurs épées ils forgeront des socs,
Et de leurs lances des serpes.
Une nation ne tirera plus l'épée contre une autre,
et l'on ne s'entraînera plus à la guerre.

L'Ancien Testament

Extrait du livre "Approches historiques"
réalisé par l'Institut CGT d'histoire sociale.

A VOS COTISATIONS...

As-tu retourné à ta section le talon de ta carte d'adhérent 1994, modifié des éventuels changements :

- dans ton adresse d'affectation professionnelle ou personnelle,
- dans le corps, l'indice,
- le temps plein ou partiel ?

As-tu payé ta cotisation 1994 ? Tout retard dans le paiement freine l'activité syndicale.

Sais-tu que tu peux opter pour le Prélèvement mensuel Automatique de tes Cotisations (P.A.C.), résiliable à tout moment ?

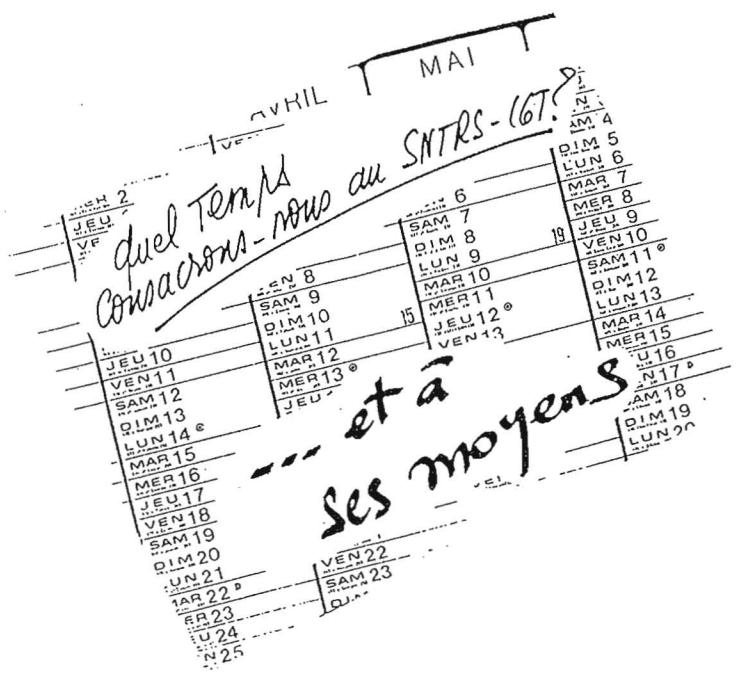
Le paiement de la cotisation est un acte militant. Au SNTRS-CGT elle représente 0,94 % du salaire.

La contribution de chacun est un élément déterminant pour l'activité syndicale, pour la défense individuelle et collective des personnels.

Le syndicat ne vit qu'au travers de l'activité et des cotisations de ses adhérents.

Les vacances arrivent...
Les problèmes de trésorerie sont en général au ralenti pendant cette période.

Mettre à profit la fin juin pour solder le premier semestre de l'année serait une riche idée !



QUI RESTE AU COIN DU FEU QUAND LA LUTTE COMMENCE...

Qui reste au coin du feu quand
la lutte commence
Et laisse d'autres défendre sa cause,
Qu'il prenne garde, car
S'il n'a pris part à la lutte,
Il partagera la défaite.
Il n'échappera même pas
A la lutte en voulant l'éviter, car
Il luttera pour la cause ennemie
Celui qui n'a pas lutté pour la sienne.

Bertolt Brecht